

II.

CONRAD LE PACIFIQUE, ROI DES DEUX BOURGOGNES-JURANES,

SOUVERAIN

DE LYON ET DU LYONNAIS.

Conrad avait à peine quinze ans lorsqu'il succéda à son père, et comme son âge ne lui permettait pas de prendre lui-même en main le gouvernement de ses Etats, sa position était critique et dangereuse.

Ce jeune prince se voyait exposé aux entreprises ambitieuses de Hugues, roi d'Italie. Ce dernier venait de conclure le mariage de son fils Lothaire avec Adélaïde, sœur du jeune roi (1), et de plus, lui-même avait épousé Berthe, mère de Conrad, veuve du roi Rodulfe, dans l'espoir sans doute de devenir l'arbitre inévitable du royaume des Deux-Bourgognes (2). Mais il fut prévenu dans ses desseins par la vigilance habile d'Otton I, roi de Germanie, qui se déclara le protecteur du jeune Conrad, l'emmena à sa suite, et le retint auprès de lui pendant quelques années dans une dépendance utile à ses intérêts.

(1) Voy. ci devant, note 3, p. 23.— Hugues vint lui-même dans la Transjurane, et se trouvait à Colombier-sur-Morges (Suisse) le 12 décembre 937, avec Lothaire son fils.

(2) Ce mariage est attesté par Luitprand (Hist. l. IV, C. 6, apud Bouquet, VIII, 146), qui ajoute que cette union fut généralement désapprouvée « *omnibus non videtur idoneum.* »